



**SPULTIN et publications**

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval  
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339, poste 2955, télécopieur  
5377

Adresse électronique : [spul@spul.ulaval.ca](mailto:spul@spul.ulaval.ca)

Le 9 septembre 1998  
Vol. 9 n° 12

## **ANNÉE SABBATIQUE ET LE FISC : LE SPUL S'EN MÊLE**

Au cours du printemps, les autorités fiscales, fédérales et provinciales, ont procédé à une vérification des dossiers de plusieurs professeurs et professeures ayant pris une année sabbatique au cours des dernières années.

Il semble que plusieurs collègues aient d'ailleurs déjà reçu des projets de nouvelles cotisations émanant soit de Revenu Canada, soit de Revenu Québec.

Face à cette situation et à la lumière de la jurisprudence récente, le SPUL désire évaluer le bien-fondé de la position des autorités fiscales en cette matière et, s'il y a lieu, contester au nom de ses membres toute nouvelle cotisation découlant d'un traitement fiscal inapproprié des frais d'année sabbatique.

À cette fin, nous invitons tous ceux et celles qui ont déjà reçu un projet de nouvelle cotisation ayant trait au remboursement de frais d'année sabbatique à faire parvenir au

SPUL, bureau 3339, pavillon Alphonse-Desjardins, dans les meilleurs délais, les renseignements pertinents (nature des frais contestés par le fisc, projet ou avis de cotisation, etc.). Nous communiquerons ensuite avec vous.

Pour ceux et celles qui auraient déjà reçu un avis officiel de nouvelle cotisation (et non pas simplement un projet), il est important de noter que le délai pour loger une opposition à l'encontre d'un tel avis est fixé par la loi à 90 jours de la date apparaissant sur l'avis même (à la case "date de l'avis"). Dans un cas semblable, il faut donc loger une opposition sans tarder, quitte à se désister si la position du fisc apparaissait fondée.

Il va sans dire que toute information que vous pourrez communiquer au SPUL concernant cette affaire sera traitée avec la plus stricte confidentialité.

Le président,

Gérald Lemieux

### **Service d'aide**

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro 654-  
4721

les professeurs ou la professeure membres du Comité d'aide :

Jean Leahey

Pierre-Charles Morin

Aline Vézina

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)